



## L'ESSENTIEL du rapport L'orientation : un parcours complexe pour des jeunes en quête d'informations

Le CESER de Bourgogne-Franche-Comté a été saisi par la présidente de Région du sujet de l'information sur les métiers et les formations. La collectivité régionale souhaite s'appuyer sur les préconisations du CESER pour améliorer la manière dont elle exerce cette compétence récemment acquise et sur la façon dont elle répond aux besoins des publics concernés.

Cette saisine s'inscrit dans la démarche actuelle de renouvellement du Schéma de développement du service public de l'orientation tout au long de la vie et du Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles.

Depuis l'entrée en vigueur en 2018 de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, la Région est responsable de l'organisation d'actions d'information et de l'élaboration d'une documentation régionale sur les métiers et les formations à destination de tous les publics. Cette mission d'information constitue un maillon clé de l'orientation, processus éminemment complexe mêlant choix personnels et familiaux et attentes de la société, notamment économiques.

Cette compétence récente du Conseil régional concerne l'économie, l'emploi, la formation, les secteurs d'activités et les réalités socioéconomiques de la Bourgogne-Franche-Comté. Elle se met en place à un moment de profondes mutations sociétales qui combinent évolution de la relation au travail, omniprésence du numérique et persistance des inégalités. Sa mise en œuvre est donc particulièrement compliquée.

Pour répondre à la sollicitation de la Région, le CESER fait le choix d'une approche globale de l'information mettant davantage l'accent sur l'accompagnement dans la recherche d'information que sur les outils et le contenu de l'information, en s'appuyant sur des auditions d'acteurs de terrain.

Ces auditions ont permis de mettre en lumière des constats largement partagés : une information foisonnante par la multiplicité des acteurs, des outils et des actions mises en place de façon plus ou moins coordonnée ; des jeunes qui écoutent essentiellement leur famille, leurs pairs et leurs enseignants ou leurs formateurs pour les guider dans leur choix d'orientation ; un fort besoin d'accompagnement humain et personnalisé à toutes les étapes du parcours ; une contribution essentielle et nécessaire des acteurs socioéconomiques pour montrer la réalité des métiers ; et de façon globale, une égalité des chances qui n'est pas toujours assurée et qui engendre une iniquité de traitement entre les différents publics.



Françoise Bévalot et Michel Burdin sont les rapporteurs de cette saisine.

Françoise Bévalot est issue du 3<sup>e</sup> collège et représente la communauté d'universités et d'établissements (COMUE) de Bourgogne-Franche-Comté. Michel Burdin est également issu du 3<sup>e</sup> collège et représente la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE).

Ce rapport est également en ligne sur :

[www.ceser.bourgognefranche-comte.fr](http://www.ceser.bourgognefranche-comte.fr)

Rubrique

**Les Publications**



## LES PRÉCONISATIONS DU CESER

Ces préconisations convergent vers un même objectif : garantir à chaque jeune une information adaptée et un accompagnement lui permettant de s'orienter vers une formation ou un métier en cohérence avec ses aspirations. Elles s'adressent en priorité au Conseil régional et aux services de l'État en région mais également aux autres acteurs intervenant dans le parcours d'orientation : collectivités locales, employeurs, forces économiques et syndicales...

### 1- Assurer l'accès à une information claire et fiable sur les métiers et les voies de formation

1. Proposer un portail numérique régional, officiel et unique qui soit fiable, simple, compréhensible, mis à jour, sans visée publicitaire, à destination de tous les publics.
2. Faciliter l'identification par les usagers des moments clés et des informations indispensables dans le parcours d'orientation.
3. Présenter les informations dans une logique de parcours d'orientation, sans connotation positive ou négative, sur les différentes voies de formation et sur les métiers. Faire connaître les passerelles, les possibilités de réorientation, les dispositifs de validation des acquis.
4. Fournir suffisamment de supports en format papier aux lieux d'orientation afin de combattre les inégalités dues à la fracture numérique.
5. Rendre l'information accessible à tous par tous les moyens disponibles.

### 2- Accompagner tous les publics en renforçant le contact humain.

6. Privilégier des temps d'accompagnement différenciés selon les publics, en présentiel, individuellement ou en petit groupe, par l'équipe éducative et les acteurs de l'orientation.
7. Permettre la participation de chaque jeune aux manifestations sur l'orientation en finançant les déplacements et les événements de proximité.
8. Favoriser les rencontres des équipes éducatives avec des personnes ressources : responsables de formation, acteurs socioéconomiques ou autres acteurs spécialisés dans l'accompagnement des jeunes et des familles...
9. Valoriser et faciliter la mission d'orientation en donnant des moyens supplémentaires en temps et en personnels dédiés.

### 3- Mettre les jeunes au contact des réalités du monde socioéconomique et du monde de la formation

10. Apporter plus de souplesse aux stages de découverte des métiers de 3<sup>e</sup>.
11. Instaurer, acter et faciliter la relation entre le monde socioéconomique et le monde scolaire.

12. Encourager les périodes de découverte des établissements d'enseignement supérieur et des milieux professionnels en utilisant tous les leviers.

13. Développer des fonctionnalités pour des recherches d'information territorialisée sur la future plateforme régionale de stages, et lister les employeurs locaux acceptant d'accueillir des visites de classes et des immersions.

14. Financer les déplacements et faciliter la possibilité d'hébergement dans les internats des lycées pour les jeunes en stage.

### 4- Améliorer la coordination entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et ses partenaires

15. Partager le bilan de la mise en œuvre du transfert à la Région de la compétence relative à l'information sur les métiers et les voies de formation.

16. Désigner clairement une seule autorité en charge de coordonner l'ensemble des acteurs qui concourent à l'information sur les métiers et les formations à l'échelle de la région.

17. Veiller à la participation des personnels de l'Éducation nationale aux actions du Service public régional de l'orientation.

18. Mettre en place une évaluation permanente et transversale des actions et des outils d'information et d'accompagnement, pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins et aux usages des utilisateurs dans la durée.

19. Faire du vote du Programme annuel ou pluriannuel d'information par les conseils d'administration des établissements un moment privilégié d'échange sur la mise en œuvre de l'information à l'orientation.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité lors de la séance plénière du 2 mai 2023

## À SUIVRE...